

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2017

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33 L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept février à 18 heures 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de FOS-SUR-MER s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 26 JUSQU'À 18H06
27 À COMPTER DE 18H06
26 À COMPTER DE 18H58** Monsieur René RAIMONDI, Maire ;

Étaient présents :
Monsieur René RAIMONDI, Maire ;
Mesdames et Messieurs, Jean HETSCH, Philippe TROUSSIER, Anne-Caroline WALTER-CIPREO (jusqu'à 18h58), Monique POTIN, Philippe POMAR, Simone ALOY, Bernard DUCOGNON, Mariama KOULOUBALY ABELLO, Christian PANTOUSTIER Adjoints.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 33 Mesdames et Messieurs, Jeanine PROST, Louis MICHEL, Bernadette VILLECROZE, Daniel HUMBLET, Jean-Yves DUBOC, Richard GASQUEZ, Christine CARTON, Claudie BIGOTTE, Fabienne CAUWET DELILOUCA, Caroline ROCH, Cédric ALOY, Jean-Michel LEROY, Mamadou N'DIAYE, Philippe MAURIZOT, Isabelle ROUBY, Jean FAYOLLE (à compter de 18h06), Jacky CHEVALIER Conseillers Municipaux.

DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/2017

Procurations étaient données à :
Madame Simone ALOY par Anne-Caroline WALTER-CIPREO (à compter de 18h58),
Madame Christine CARTON par Marie-José GRANIER,
Madame Claudie BIGOTTE par Hervé GAMES,
Madame Jeanine PROST par Lydie DEFOIS GAGNERIE,
Monsieur Jean-Michel LEROY par Nathalie D'AMELIO BENGUERRACH,
Monsieur Mamadou N'DIAYE par Hugo GABELIER,
Monsieur Philippe MAURIZOT par Nathalie BROGNIET.

Était absent :
Monsieur Jean FAYOLLE (jusqu'à 18h06)

Secrétaire de Séance :
Monsieur Cédric ALOY, conseiller municipal.

Liste des décisions du Maire prises depuis la séance du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

Délibération : n°2017-01

2. Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve **A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES par 29 voix Pour et 4 Contre** (*Monsieur Philippe MAURIZOT, Madame Nathalie BROGNIET, Madame Isabelle ROUBY, Monsieur Jean FAYOLLE*) **le rapport d'orientations budgétaires et prend acte de sa tenue.**

Délibération : n°2017-02

3. Garantie d'emprunt pour Ouest Provence Habitat

Monsieur Jean HETSCH, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 242 783,00 euros, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 57647 constitué de deux lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DE S'ENGAGER à accorder la garantie de la commune pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci pour l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

3. DE S'ENGAGER sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. DE S'ENGAGER pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

5. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Délibération : n°2017-03

4. Adhésion de la Commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Monsieur Jean HETSCH, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'APPROUVER l'adhésion de la Commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2017 et de verser la cotisation s'élevant à la somme annuelle de 400€.

2. DE DIRE que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2017.

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire, ainsi que la présente délibération.

Délibération : n°2017-04

5. Attribution d'une aide financière au Foyer socio-éducatif du Collège Alphonse Daudet dans le cadre d'organisation de séjours

Monsieur Bernard DUCOGNON, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'ATTRIBUER au foyer socio-éducatif du Collège Alphonse Daudet à Istres des aides financières d'un montant de 111 € pour le séjour au grand Bornand et 96 € pour le séjour à Rome et dans la limite de 50 € pour le séjour en Espagne.

2. DE DIRE que chaque aide financière fera l'objet d'une délibération.

3. DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

4. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les présentes délibérations.

Délibération : n°2017-07, 2017-08 et 2017-09

6. Attribution d'une subvention spécifique à l'association Fos Hann Bel Air Partage

(M. N'DIAYE Mamadou, Mme BIGOTTE Claudie, M. MICHEL Louis et M. DUCOGNON Bernard sont appelés à quitter la séance à l'occasion de l'examen et du vote de cette délibération)

Madame Monique POTIN, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'ATTRIBUER** une subvention de 12 000 € à l'association « Fos-Hann Bel Air Partage » pour le projet de réhabilitation complète des sanitaires du groupe scolaire « El Hadji Bara Gueye ».
- 2. DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Délibération : n°2017-06

7. Création du groupement de commande n°2 entre la commune de Fos-sur-Mer, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme relatif à la passation et à l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires lié aux travaux d'impression

Monsieur Jean HETSCH, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'APPROUVER** la constitution avec le Centre Communal d'Action Sociale et l'Office de Tourisme d'un groupement de commande pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires (allotissement à définir) lié aux travaux d'impression, à procédure adaptée, visant à satisfaire, en nature et en étendue, aux besoins de ces entités publiques.
- 2. DE PRECISER** que la commune de Fos-sur-Mer est désignée coordonnateur du groupement de commande.
- 3. D'AUTORISER** M. le Maire à signer la présente délibération et la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande.

Délibération : n°2017-05

8. Avis sur le classement de la section de la RN568 déviée par le projet de contournement routier de Martigues-Port-de-Bouc

Monsieur Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE** sur le reclassement de la section de RN568 déviée par le contournement routier de Martigues-Port-de-Bouc dans le domaine routier communal, sous réserve du montant de la compensation financière.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Délibération : n°2017-10

9. Convention à passer avec la SARL La Bastidonne

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'APPROUVER** la convention à passer avec la SARL LA BASTIDONNE.
- 2. D'AUTORISER** la réalisation des travaux de revêtement de la chaussée de la voie qui dessert l'immeuble cadastre section BB 230 et 231 appartenant à la commune.
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, les actes en découlant et la présente délibération.

Délibération : n°2017-11

10. Dénomination de voie

Monsieur Philippe TROUSSIER, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. DE DENOMMER** « Allée André-Marie AMPERE » la voie nouvelle créée dans la ZAC de LAVALDUC.
- 2. DE REPERTORIER** cette voie 366 dans la liste des voies ouvertes à la circulation publique.

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Délibération : n°2017-12

11. Renouvellement de la convention d'adhésion aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du Centre Départemental de Gestion des Bouches-du-Rhône

Monsieur Jean HETSCH, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'APPROUVER les termes de la convention d'adhésion aux secrétariats du comité médical et de la commission de réforme placés auprès du CDG13 à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 3 ans.

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et les actes s'y afférents et à la renouveler chaque année.

3. DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, Chapitre 011 - Article 611 (contrat de prestation de services).

4. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Délibération : n°2017-13

12. Information – Renouvellement de mise à disposition à titre onéreux de personnel auprès d'associations

Monsieur Le Maire donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le conseil municipal PREND ACTE de cette information.

Délibération : n°2017-14

13. Renouvellement convention de cession des droits de propriété intellectuelle concernant l'accès à la plateforme géographique interactive extranet – ECO 013-764/16/BM

Monsieur Mamadou N'DIAYE, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'APPROUVER les termes de la convention de cession des droits de propriété intellectuelle concernant l'accès à la plate-forme géographique interactive extranet à passer avec la Métropole d'Aix-Marseille Provence.

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et la présente délibération.

Délibération : n°2017-15

14. Convention d'occupation, à titre onéreux, d'équipements du domaine public de Ouest Provence au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer pour l'utilisation du complexe sportif Parsemain

Monsieur Philippe POMAR, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'APPROUVER les termes de la convention d'occupation à titre onéreux d'équipements du domaine public d'Ouest Provence aujourd'hui Métropole d'Aix-Marseille Provence au bénéfice de la commune de Fos-sur-Mer pour l'utilisation du complexe sportif Parsemain.

2. DE DIRE que les crédits nécessaires seront prévus au budget principal.

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à la présente délibération.

Délibération : n°2017-16

15. Convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

Monsieur Jean HETSCH, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

1. D'APPROUVER les termes de la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social jointe en annexe.

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, tous les actes en découlant, ainsi que la présente délibération.

Délibération : n°2017-17

16. Approbation du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Madame Mariama KOULOUBALY ABELLO, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'APPROUVER** le renouvellement de la convention d'objectifs et de co-financement du « Contrat Enfance Jeunesse » avec prise d'effet le 01 janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et la présente délibération.

Délibération : n°2017-18

**17. Convention de co-maîtrise d'ouvrage publique pour la réalisation de travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement coordonnés avec des travaux de voirie Et convention de travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement à passer avec ENEDIS (ancien ERDF)
Opérations relatives au chemin de la Chapelle, Avenue du Sable d'Or et Aire de stationnement Office du Tourisme – Route des plages**

Madame Jeanine PROST, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'APPROUVER** les dispositions de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec le SMED13 relative aux travaux de réfection des voiries, d'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de mise en valeur des sites du chemin de la Chapelle, de l'Avenue du Sable d'Or et de l'aire de stationnement de l'office du tourisme Route des Plages.
- 2. D'APPROUVER** les dispositions des conventions de travaux d'intégration des réseaux électriques dans l'environnement sous maîtrise d'ouvrage de la Commune à passer avec ENEDIS.
- 3. DE DIRE** que chaque projet fera l'objet d'une délibération.
- 4. DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération précitée seront inscrits au budget principal.
- 5. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les présentes conventions et délibérations, ainsi que tous les actes en découlant.

Délibérations : n°2017-21, 2017-22 et 2017-23

18. Approbation d'une convention de Prestation de Service Unique PSU avec la Mutualité Sociale Agricole relative aux établissements d'accueil de jeunes enfants pour l'année 2016

Madame Monique POTIN, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. D'APPROUVER** la convention Prestation de Service Unique avec la Mutualité Sociale Agricole relative aux établissements d'accueil de jeunes enfants au titre de l'année 2016 pour le Multi Accueil Collectif « La Farandole ».
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la présente délibération.

Délibération : n°2017-19

19. Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de moyens avec l'Association Fos Canoë Kayak

Monsieur Philippe POMAR, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée du rapport de présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES :

- 1. APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de moyens avec l'association Fos Canoë Kayak,
- 2. AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et la présente délibération.

Délibération : n°2017-20

Le Maire lève la séance à 19h58

**Le Maire
René RAIMONDI**

